

ArcelorMittal Rodange et Schifflange
Société Anonyme,
1, rue de l'industrie, L-4801 RODANGE,
R.C.S. Luxembourg numéro B 10.643 ,

Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2009

Procès-verbal

La séance est ouverte à onze heures sous la Présidence de Monsieur Jean SCHUMMERS.

Monsieur le Président désigne Monsieur Gérard EVRARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

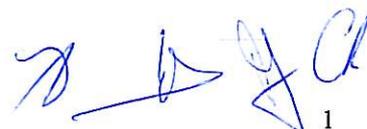
Sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée désigne, pour remplir les fonctions de scrutateurs, Monsieur GOELER et Monsieur HENNICO, qui acceptent.

Monsieur le Président prie l'Assemblée de constater le dépôt sur le bureau :

- 1) de la liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires;
- 2) des procurations délivrées par les actionnaires;
- 3) des exemplaires justificatifs des journaux ci-après ayant publié les avis de convocation:
 - Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:
 - o le 27 février 2009, n° 430
 - o le 10 mars 2009, n° 509
 - D'Wort:
 - o le 27 février 2009, n° 49
 - o le 10 mars 2009, n° 58
 - Tageblatt:
 - o le 27 février 2009, n° 49
 - o le 10 mars 2009, n° 58

Monsieur le Président prie Messieurs les scrutateurs de bien vouloir vérifier et viser chacun des documents.

Monsieur le Président constate que 7 actionnaires possédant et représentant au total 5.911.640 actions, donnant un droit de vote total de 86,01 % des voix, sont présents, ainsi qu'il résulte de la liste de présence ci-annexée.



1

Monsieur le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et rappelle que l'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2008.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour les comptes de l'exercice 2009.
6. Intégration fiscale d'ArcelorMittal Rodange et Schifflange ainsi que d'Armatures SA et d'Arcelor Commercial Rebar SA dans ArcelorMittal.
7. Divers.

Monsieur le Président invite les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur l'un ou l'autre point à poser leurs questions.

Monsieur le président porte à la connaissance de l'Assemblée que plusieurs membres du Conseil d'Administration sont également Administrateurs d'autres sociétés ayant des relations d'affaires suivies avec ArcelorMittal Rodange et Schifflange.

Le résultat des votes s'établit comme suit (pour le détail, voir annexe):

- Point 1 et 2 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil d'Administration, attestation du réviseur d'entreprises et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Les actionnaires ont reçu avant la séance le rapport annuel contenant entre autres le rapport de gestion, les comptes annuels de l'exercice 2008 ainsi que l'attestation du réviseur d'entreprises. Monsieur le Président commente ces documents, qui sont annexés au présent procès-verbal. Il donne également des renseignements sur la situation des affaires telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.

Première résolution

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2008 arrêtés au 31 décembre 2008.

- Point 3 de l'ordre du jour : Affectation du résultat

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter à l'unanimité le résultat de l'exercice 2008 de 37.909.838,84 euros en report à nouveau.



➤ Point 4 de l'ordre du jour : Décharge aux Administrateurs

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008.

Troisième résolution :

L'Assemblée donne décharge à l'unanimité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008.

➤ Point : 5 de l'ordre du jour : Désignation d'un réviseur d'entreprises

KPMG ayant été nommé pour deux ans lors de l'Assemblée précédente, il n'y a pas lieu de nommer un nouveau réviseur d'entreprises pour l'année 2009.

Quatrième résolution :

La nomination de KPMG comme réviseur d'entreprises indépendant pour les comptes annuels de la société ArcelorMittal Rodange et Schifflange de l'exercice 2009 est confirmée.

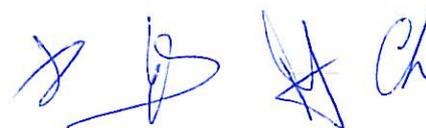
➤ Point : 6 de l'ordre du jour : Intégration fiscale d'ArcelorMittal Rodange et Schifflange ainsi que d'Armatures SA et d'Arcelor Commercial Rebar SA dans ArcelorMittal.

Lors de l'Assemblée générale du 20 mars 2008, il avait été demandé aux actionnaires minoritaires d'acquiescer au régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 164bis LIR, de la société ArcelorMittal Rodange et Schifflange ainsi que ses deux filiales Armatures S.A. et Arcelor Commercial Rebar S.A. avec ArcelorMittal à partir du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 164bis LIR, les actionnaires minoritaires représentant au moins 75% de la quote-part du capital non détenue par la société mère doivent acquiescer au régime d'intégration fiscale.

Tous les actionnaires minoritaires présents ou représentés à l'Assemblée générale du 20 mars 2008 avaient donné leur accord à cette demande. Cependant, tous les actionnaires minoritaires présents ou représentés ne constituaient pas au moins 75% de la quote-part du capital non détenu par ArcelorMittal et donc les conditions de l'article 164bis alinéa (3) LIR n'étaient pas remplies. L'intégration fiscale en question n'a pas pu être mise en place en 2008.

Il est demandé aux actionnaires minoritaires d'acquiescer au régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 164bis LIR, de la société ArcelorMittal Rodange et Schifflange ainsi que ses deux filiales Armatures S.A. et Arcelor Commercial Rebar S.A. avec ArcelorMittal à partir du 1^{er} janvier 2009.



Cinquième résolution :

Les actionnaires minoritaires présents ou représentés acquiescent à l'unanimité au régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 164 bis LIR, de la société ArcelorMittal Rodange et Schifflange ainsi que ses filiales Armatures SA et Arcelor Commercial Rebar SA avec la société ArcelorMittal à partir du 1^{er} janvier 2009.

➤ **Point : 7 de l'ordre du jour : Divers**

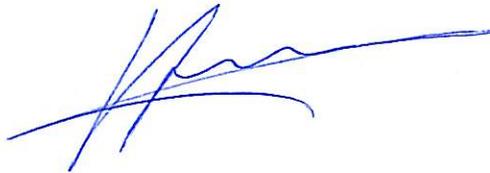
Aucun nouveau point n'ayant été soumis, le point 7 de l'ordre du jour n'est pas à prendre en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à heures.

Les Scrutateurs



Le Président



Le Secrétaire

